



SYNDICAT FRANÇAISIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PRIMES D'ÉQUIPE DISTRIBUTION ET TRAITEMENT APRÈS LA NEUTRALISATION DES ABSENCES DU 20 AU 31 DÉCEMBRE 2021, LA CFDT OBTIENT LA NEUTRALISATION DE CELLES DU 1^{ER} JANVIER AU 19 FÉVRIER 2022

La BSCC a entendu les demandes formulées par la CFDT (*courrier adressé à la BSCC le 4 janvier 2022*) de tenir compte de l'impact de la crise sanitaire pour le calcul des primes d'équipe tant pour la fin d'année 2021 que pour le début de l'année 2022.

Neutralisation des absences du 20 au 31 décembre : un premier signe

Suite à notre courrier du 4 janvier 2022, la BSCC a répondu en partie à notre demande et envoyé un premier signe. Elle a neutralisé les absences du 20 au 31 décembre 2021 dans la base de calcul du dernier quadrimestre de la prime d'équipe distribution.

Neutralisation des absences du 1^{er} janvier au 19 février 2022 : une victoire !

Si nous avons noté avec satisfaction ce premier signe, la BSCC devait aller plus loin en neutralisant les absences de janvier 2022, voire au-delà suivant l'impact du variant Omicron sur les organisations de travail. Aujourd'hui, c'est une victoire puisque les absences du 1er janvier au 19 février seront neutralisées dans les bases de calcul.

La CFDT se félicite d'une telle décision qui protège le pouvoir d'achat des collègues de la BSCC qu'ils soient au traitement ou à la distribution.



Adhérez en ligne

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtf3c.org
www.cfdtsf3c.org

